



Plan épargne logement (PEL) : comment ça marche?

Actualité législative publié le 17/07/2024, vu 191 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Plan épargne logement (PEL) : comment ça marche?

Le Plan épargne logement (PEL) est un produit d'épargne réglementé. Il vous permet d'obtenir un prêt épargne logement à un taux avantageux pour financer un projet immobilier. Plafond, taux de rémunération, versements... On vous explique comment fonctionne le PEL.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/plan-epargne-logement-pel>

Vous souhaitez épargner pour **acheter un bien immobilier d'habitation** ? Le plan d'épargne logement (PEL) peut vous intéresser. Ce compte a pour objet **l'octroi de prêts** aux personnes qui ont épargné **pendant au moins 4 ans** et qui affectent leur épargne au financement de **logements destinés à l'habitation principale**. Les règles applicables au PEL varient **en fonction de la date d'ouverture** : à partir de 2018 ou avant 2018. Nous vous présentons les informations à connaître.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16140>